

Le 18 décembre 2014

[Traduction]

Fracturation hydraulique

M. Fitch : L'interdiction visant l'industrie du gaz naturel au Nouveau-Brunswick, annoncée ce matin lors de la conférence de presse donnée par le premier ministre, montre encore une fois que ce que disent et ce que font les Libéraux sont deux choses différentes. Ce matin, le premier ministre a dit dans le communiqué que les emplois étaient la priorité absolue du gouvernement ; pourtant, en interdisant la mise en valeur du gaz naturel au Nouveau-Brunswick et la présence de compagnies déjà établies au Nouveau-Brunswick, il montre que la plateforme libérale est sa priorité absolue.

Je veux que le premier ministre explique ceci : Comment la politique qu'il a présentée aujourd'hui pour interdire la fracturation hydraulique au Nouveau-Brunswick n'est-elle pas exactement le contraire de ce qu'il dit être sa priorité absolue, soit les emplois et l'économie? L'interdiction visant la fracturation hydraulique au Nouveau-Brunswick est diamétralement opposée à la création d'emplois, comme le premier ministre dit...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

[Original]

L'hon. M. Gallant : J'apprécie énormément la question qui m'est posée. Je réalise que le chef de l'opposition n'était pas présent à notre point de presse, qui avait lieu plus tôt ce matin, alors je vais clarifier certains aspects de notre annonce. J'ai très clairement dit, lors de ce point de presse, que notre moratoire n'est pas une interdiction. En anglais, le chef de l'opposition a utilisé le mot « ban ». Notre moratoire n'est pas une interdiction mais plutôt un arrêt temporaire de tous les types de fracturation hydraulique au Nouveau-Brunswick. Je voulais premièrement clarifier les propos du chef de l'opposition à cet égard.

Il est aussi très important de rappeler au chef de l'opposition que notre priorité est de créer des emplois et de faire croître l'économie. Bien sûr, nous voulons faire tout cela de façon responsable et durable et nous sommes convaincus que nous pouvons le faire en diversifiant nos efforts et nos investissements lorsque vient le temps de créer des emplois. Comme nous l'avons vu hier, dans le budget d'immobilisations déposé par le ministre des Finances, c'est exactement ce que nous allons accomplir.

[Traduction]

M. Fitch : Le premier ministre peut jouer avec les mots et faire de la gymnastique intellectuelle pour dire qu'il ne s'agit pas d'une interdiction. C'est une interdiction.



Essentiellement, le premier ministre met fin aux activités d'une industrie dans la province. Comment peut-il dire que les emplois représentent la principale préoccupation du gouvernement alors qu'il met fin aux activités d'une industrie? L'interdiction mettra fin aux activités de l'industrie gazière et pétrolière dans la province. Cela ne va-t-il pas directement à l'encontre et n'est-il pas exactement le contraire de ce que dit le premier ministre?

C'est une interdiction. C'est une interdiction. Rien ne laisse entrevoir la fin du moratoire. Pour pouvoir le lever, il faut remplir cinq conditions qui sont tellement vagues qu'elles ne feront que prolonger l'interdiction indéfiniment. Pourquoi le premier ministre actuel va-t-il à l'encontre de sa priorité absolue, soit la création d'emplois, et impose-t-il une interdiction à l'industrie gazière et pétrolière du Nouveau-Brunswick, qui se traduira par des emplois...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Gallant : J'ai donné la réponse dans une langue ; je devrais peut-être la redonner dans l'autre langue. Je sais que le chef de l'opposition n'a pas assisté à la conférence de presse.

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Je peux terminer ma réponse si les parlementaires du côté de l'opposition me le permettent. Ils ont posé une question et ils ont tenu des propos qui, je pense, nécessitent des éclaircissements.

Comme je l'ai dit, il ne s'agit pas d'une interdiction. C'est un moratoire, comme nous le disons depuis environ deux ans. Si les parlementaires du côté de l'opposition avaient écouté nos propos, ils auraient su il y a deux ou trois ans que nous parlions d'un moratoire et que c'était ce que nous mettrions en place.

Par ailleurs, dans le document d'information que nous avons donné aux gens présents à la conférence de presse... Je sais que le chef de l'opposition n'y a pas assisté. Je cite le document d'information : « Est-ce que le moratoire résultera en une interdiction totale? » Voici la réponse : « Non, le moratoire est un arrêt et une interdiction temporaires de tous les types de fracturation hydraulique au Nouveau-Brunswick. » Si le député d'en face, soit le chef de l'opposition, a des questions concernant l'annonce d'aujourd'hui, j'espère vraiment que nous pourrons commencer par certains des éléments que nous avons bel et bien annoncés.

[Original]

M. Fitch : Je comprends très bien ce que dit et fait le premier ministre aujourd'hui : il interdit l'exploitation du gaz de schiste dans la province.



[Traduction]

Le premier ministre délaisse la création d'emplois et l'économie. Il met en oeuvre son propre programme, ce qui nuit au Nouveau-Brunswick. Penchons-nous sur les investissements réalisés dans le domaine. Examinons les emplois créés dans le domaine. Attardons-nous sur les emplois qui pourraient y être créés dans l'avenir. Aujourd'hui, le premier ministre a montré très clairement que ses paroles et ses actes étaient deux choses complètement différentes.

Le premier ministre doit maintenant changer de mot d'ordre, soit celui voulant que les emplois et l'économie constituent la priorité absolue. Il doit désormais dire qu'il n'a d'autre priorité que la plateforme libérale et le programme libéral. C'est ce qu'il fait aujourd'hui. Cela ressort quand le premier ministre parle de l'interdiction et qu'il dit que le moratoire sera uniquement levé lorsque l'acceptabilité sociale sera assurée.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

(Exclamation.)

L'hon. M. Gallant : Compte tenu du bilan du dernier gouvernement, il est très clair que les gens d'en face ne savent pas ce qu'est l'acceptabilité sociale.

[Original]

Nous avons un plan pour créer des emplois parce que c'est notre priorité. Nous avons un plan pour faire croître l'économie, et c'est la raison pour laquelle nous avons créé le Conseil de l'emploi du Nouveau-Brunswick et Opportunités NB et que nous avons réduit le taux d'imposition des petites entreprises.

[Traduction]

C'est la raison pour laquelle nous avons créé le Fonds d'emploi pour les jeunes. C'est la raison pour laquelle nous investirons dans les infrastructures. C'est la raison pour laquelle nous formerons une main-d'oeuvre qualifiée par l'intermédiaire d'un plan d'éducation de 10 ans. C'est la raison pour laquelle nous nommerons plus de femmes dans les organismes, conseils et commissions. C'est ce qu'il convient de faire afin d'obtenir de meilleurs résultats. C'est aussi pourquoi nous appuyons la conversion du terminal de GNL, la mine Sisson et bien d'autres projets énergétiques et de mise en valeur des ressources naturelles.

Le député d'en face et chef de l'opposition parle constamment du fait que nous mettons en oeuvre notre plateforme. Encore une fois, je me rends compte que le gouvernement précédent ne sait pas ce que signifie concrètement la mise en oeuvre d'une plateforme électorale.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.



M. Fitch : Le premier ministre a-t-il obtenu l'acceptabilité sociale avant d'appuyer le projet d'Oléoduc Énergie Est? A-t-il obtenu l'acceptabilité sociale avant d'appuyer le projet de la mine Sisson? A-t-il obtenu l'acceptabilité sociale avant d'appuyer le terminal de GNL?

L'hon. M. Gallant : Je reconnais le fait que le chef de l'opposition tente de faire valoir un argument auquel je souscris moi aussi. Il est difficile de définir l'« acceptabilité sociale ». J'en conviens, d'autant plus que la discussion concerne notre nation. Les gens débattent, dans nombre d'endroits, de la définition de l'« acceptabilité sociale ». Je concède cela au chef de l'opposition. Il est parfois difficile d'établir une définition.

Je peux vous dire que, lorsque je fais le tour de la province, ce que j'ai fait plusieurs fois... Je dirais assurément que l'opposition a fait de même. Je peux certainement vous assurer que les gens du gouvernement l'ont fait. Nous avons appris que le projet d'Oléoduc Énergie Est recevait un vaste appui. Nous avons appris que le projet de la mine Sisson recevait un vaste appui. Nous avons appris que la conversion du terminal de GNL recevait un vaste appui et que notre priorité de créer des emplois recevait assurément un vaste appui. C'est exactement ce que nous ferons sans relâche, soit de mettre l'accent sur nos priorités pour que nous puissions non seulement créer des emplois qui permettent aux gens de rester au Nouveau-Brunswick, mais aussi assainir nos finances et aider les familles en difficulté dans notre province.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Fitch : En d'autres mots, le premier ministre dit que l'acceptabilité sociale se traduit simplement par le fait d'avoir des appuis pour un projet. Si, toutefois, quelqu'un proteste ou est contre un aspect en particulier, il n'obtient donc pas l'acceptabilité sociale.

J'ai aussi fait le tour de la province et j'ai parlé à de nombreuses personnes qui sont favorables à l'industrie du gaz de schiste au Nouveau-Brunswick. En fait, j'étais à Sussex lundi en présence de collègues, soit quelques parlementaires de la région en question. Nous avons assisté à une conférence de presse. Des gens de Timberparts Ltd., de Kings County Mechanical Ltd. et de Corridor Resources étaient présents, car ils appuient l'industrie du gaz de schiste au Nouveau-Brunswick. Pourquoi ne tenez-vous pas compte de leur opinion et estimez-vous ne pas obtenir l'acceptabilité sociale, alors que des gens appuient l'industrie dans la province?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Avoir un permis social, c'est une condition, mais je crois qu'il est important de dire qu'il y en a d'autres. Ce matin, au cours de la conférence de presse, nous avons énuméré...

[Traduction]

L'obtention de renseignements clairs et crédibles est aussi une condition. Cela nous permettra de bien comprendre les risques qui se posent pour l'eau, l'environnement et la santé et de



pouvoir élaborer, si besoin est, les règlements nécessaires à la protection des gens du Nouveau-Brunswick. Nous voulons nous assurer d'avoir un plan d'infrastructure qui tient compte des répercussions sur nos infrastructures et nos biens publics et qui précise aussi ce qu'il adviendrait des eaux usées si la fracturation hydraulique venait à être utilisée.

Nous voulons tenir des consultations appropriées avec les Premières Nations. Nous devons veiller à respecter la décision de la Cour suprême du Canada selon laquelle la Couronne a l'obligation de consulter. Quand il s'agit de projets énergétiques et de mise en valeur des ressources naturelles, il est important pour nous de respecter cette obligation. Nous voulons bien sûr faire en sorte que l'une des conditions vise à maximiser les avantages potentiels. Nous croyons qu'il s'agit là de conditions très raisonnables qui reflètent la volonté de la province.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Fitch : Encore une fois, le premier ministre est trahi par ses paroles. Il dit qu'il veut des renseignements clairs et crédibles, alors qu'il reconnaît la grande difficulté de déterminer s'il a l'acceptabilité sociale. Le premier ministre s'est mis lui-même dans une situation où il se retrouve au pied du mur parce qu'il a fait une promesse irréfléchie pour être élu et qu'il dit maintenant que les emplois et l'économie constituent la priorité absolue.

Dans le domaine des investissements, quand les compagnies pétrolières et gazières investissent dans une région pour rentabiliser leur argent, elles ont besoin de garanties quant aux règles, règlements et arrêtés qui s'appliquent dans la région visée. Ce qui se passe dans le cas présent, lorsque nous parlons d'acceptabilité sociale, sans avoir de date ni de délai prévu...

Nous avons parlé de renseignements clairs et crédibles. Le premier ministre lui-même a dit qu'il avait lu plus que quiconque au Nouveau-Brunswick au sujet de l'industrie du gaz de schiste. Comment pouvez-vous obtenir des renseignements plus clairs et plus crédibles que ceux qui ont déjà été produits sur le sujet? Le premier ministre peut-il s'expliquer?

L'hon. M. Gallant : Je sais bien que l'opposition se préoccupe beaucoup des compagnies de pétrole et de gaz. Je comprends cela.

Nous sommes très préoccupés par la croissance économique et la création d'emplois. Nous nous soucions beaucoup de nous ouvrir des perspectives en créant des emplois et en faisant croître l'économie de façon viable et responsable. Voilà exactement ce que nous ferons. Nous misons sur une approche diversifiée, équilibrée et réaliste, soit une approche qui sera équitable. Nous mettrons en valeur nos ressources naturelles et nous développerons des projets énergétiques d'une façon qui sera viable pour les générations futures et qui profitera au mieux à la province.

Nous avons un plan pour investir dans nos infrastructures, créer des emplois à court terme et stimuler l'économie à long terme, tout en assurant la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick. Nous avons un plan pour former une main-d'oeuvre qualifiée par l'intermédiaire du Fonds



d'emploi pour les jeunes, ainsi qu'un plan d'éducation de 10 ans. Nous élaborerons des stratégies en matière de tourisme et d'immigration. Nous voulons aussi faire en sorte d'aider les petites entreprises. Ce sont non seulement les compagnies de pétrole et de gaz qui peuvent contribuer, mais aussi les petites entreprises ; c'est donc sur cela que nous nous concentrerons.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Fitch : Le premier ministre parle sans cesse de mesures du genre. La seule nouvelle mesure qu'il a vraiment proposée, c'est l'interdiction visant l'industrie du pétrole et du gaz au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement libéral a effectivement mis fin à toute l'industrie.

Il est très compliqué pour les compagnies d'obtenir le capital de risque pour investir dans la mise en valeur du pétrole et du gaz. Bon nombre de compagnies se disputent le capital d'investissement pour forer de nouveaux puits et créer de nouvelles compagnies. Cet aspect nous semble important, car les gens du Nouveau-Brunswick réclament des emplois. Des personnes provenant du Nouveau-Brunswick travaillent en Alberta dans le secteur du pétrole et du gaz. Elles auraient la possibilité de revenir dans la province. Elles en avaient la possibilité jusqu'à ce que le gouvernement interdise l'industrie. Malgré les sommes d'argent nécessaires à la mise en production de puits et les perspectives d'emploi, le premier ministre et le gouvernement libéral mettent en péril l'industrie. Les gens du gouvernement répètent qu'il s'agit d'une priorité, mais le fait est...

Le président : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Gallant : Je vais citer encore une fois le document d'information, car je pense que le chef de l'opposition n'a toujours pas compris :

Est-ce que le moratoire résultera en une interdiction totale?

Non, le moratoire est un arrêt et une interdiction temporaires de tous les types de fracturation hydraulique au Nouveau-Brunswick.

[Original]

Encore une fois, je cite notre communiqué de presse :

Est-ce que le moratoire résultera en une interdiction totale?

Non, le moratoire est un arrêt et une interdiction temporaires de tous les types de fracturation hydraulique au Nouveau-Brunswick.

J'espère que l'opposition prendra le temps d'examiner les conditions que nous allons mettre en place.



[Traduction]

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : J'espère vraiment que les gens d'en face examineront nos conditions et les prendront au sérieux. Je crois qu'elles sont importantes pour nous assurer de maximiser les avantages pour les gens du Nouveau-Brunswick, de consulter les Premières Nations, d'obtenir l'acceptabilité sociale et d'avoir un plan visant nos infrastructures. Nous croyons que ces conditions sont très raisonnables. Nous espérons que les parlementaires du côté de l'opposition, qui veulent clairement que l'industrie mène ses activités — et c'est leur droit —, prendront le temps de convaincre les gens du Nouveau-Brunswick que ces conditions seront respectées au lieu de nous harceler.

M. Fitch : La situation que j'évoque préoccupe la province. C'est une préoccupation par rapport aux finances de la province. C'est une préoccupation pour les gens qui veulent vivre, travailler et élever une famille ici, dans la province.

Vous voyez, l'idée selon laquelle la fracturation hydraulique sera permise seulement quand seront remplies ces cinq conditions très subjectives, très secrètes, très mal définies et très vagues montre clairement que le changement de politique va directement à l'encontre de ce que le gouvernement dit chercher à faire. Le moratoire ressemble à une interdiction, fonctionne comme une interdiction et sent l'interdiction. C'est une interdiction.

Là où je veux en venir, c'est que l'industrie a besoin de certitude. À l'heure actuelle, il n'y a pas de date limite prévue pour que les conditions soient remplies. Il n'y a pas de date de début prévue pour la tenue de consultations approfondies. Voilà pourquoi...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Je ne suis pas convaincu d'avoir entendu une question dans les propos du chef de l'opposition, mais je vais quand même essayer de travailler avec ce dernier.

[Traduction]

Je tiens à m'excuser. Nous aurions probablement dû faire parvenir le document d'information et le communiqué de presse à l'opposition. Nous pensons que les médias en auraient probablement parlé. Ils ne l'ont peut-être pas fait. Les parlementaires du côté de l'opposition n'ont peut-être pas vu les conditions énumérées. Ils ne se sont peut-être pas aperçus qu'il ne s'agissait pas d'une interdiction. C'est un moratoire.

Le chef de l'opposition dit que les conditions sont secrètes, ce que je ne comprends pas du tout. Je présente mes excuses s'il ne les a toujours pas vues. Je pensais les avoir passées en revue



pendant la période des questions. Nous avons d'ailleurs passé un certain temps à différencier les mots « interdiction » et « moratoire ». J'ai l'impression que l'actuelle période des questions aurait pu être évitée. Nous aurions pu parler d'autres sujets si nous avions fait parvenir le document aux gens d'en face ; je leur présente donc mes excuses. La prochaine fois, nous veillerons certainement à ce que l'opposition obtienne le document d'information.

Cela dit, le Conseil de l'emploi, Opportunités NB, l'allègement fiscal accordé aux petites entreprises, le Fonds d'emploi pour les jeunes, les investissements dans les infrastructures, une main-d'oeuvre qualifiée, des stratégies en matière de tourisme et d'immigration... Voilà seulement certains des moyens que nous prendrons pour faire croître l'économie et diversifier l'emploi.

M. Fitch : J'ai le document d'information. Le premier ministre n'a pas besoin de me présenter des excuses. Il doit plutôt présenter des excuses aux gens qui travaillent dans l'industrie et qui vont perdre leur emploi, aux gens qui auraient pu travailler dans l'industrie et aux gens qui ont fait d'importants investissements dans la région et qu'il a abandonnés dans la province à cause de l'interdiction qu'il a imposée.

Le premier ministre admettra-t-il... Je sais qu'il ne le fera pas. Vous savez, ce serait bien s'il pouvait simplement admettre que ce qu'il a fait aujourd'hui va directement à l'encontre de ce qu'il dit essayer de faire. Il dit vouloir créer des emplois. Il dit vouloir faire progresser l'économie, mais les mesures qu'il a prises bloquent la création d'emplois. Il bloque le développement économique. Il bloque de nombreuses choses.

Je répète que j'ai le document d'information. J'ai le communiqué. Ce que le premier ministre fait au moyen des conditions subjectives qu'il fixe à l'industrie, c'est d'imposer une interdiction — tout comme l'ont fait l'Ontario, le Québec et d'autres gouvernements. Des conditions doivent être clarifiées. Elles doivent être officialisées et avoir une date de fin. À quel moment le premier ministre fixera-t-il une date de fin à son interdiction?

L'hon. M. Gallant : Si le chef de l'opposition a le document d'information, je ne comprends pas pourquoi il insinue que les conditions sont secrètes. Je ne comprends pas pourquoi il continue de parler d'une interdiction alors que c'est écrit sous ses yeux, noir sur blanc, qu'il s'agit d'un moratoire.

Nous avons une approche diversifiée visant à faire croître notre économie. Je reconnais que les parlementaires du côté de l'opposition ne semblent pas comprendre comment cela est même possible, étant donné qu'ils ne pensent qu'à la fracturation hydraulique. C'est tout ce que nous avons entendu de leur part ces dernières années. Voilà qui est regrettable, car nous avons créé le Conseil de l'emploi, mais l'opposition semble s'y opposer. Nous avons créé Opportunités NB afin d'être davantage axés sur la clientèle en vue de la croissance économique, mais les gens d'en face s'y opposent. La réduction des impôts des petites entreprises : ils s'y opposent.



Le Fonds d'emploi pour les jeunes : je ne sais pas si les gens d'en face appuient la mesure ; ils ne se sont certainement pas exprimés en ce sens. Le fonds pour l'infrastructure : ils ne l'appuient manifestement pas. La formation d'une main-d'oeuvre qualifiée : nous avons constaté que le gouvernement précédent n'avait même pas de plan d'éducation. Je pourrais continuer pendant longtemps.

Nous avons de nombreuses mesures qui créeront des emplois et stimuleront l'économie. Les gens d'en face ne pensent qu'à une seule mesure. Heureusement, ce n'est pas le cas de notre gouvernement.

M. Stewart : L'interdiction actuelle visant la mise en valeur du gaz naturel au Nouveau-Brunswick élimine du marché du Nord-Est américain une source de gaz naturel potentiellement très importante. D'après les propos tenus la semaine dernière, je sais que le premier ministre ne souscrit pas à la loi de l'offre et de la demande, puisqu'il croit que l'accroissement de l'offre n'aura pas d'incidence sur les prix du marché malgré le fait que cet accroissement fait baisser les prix. C'est peut-être pourquoi il semble délibérément ne pas tenir compte du fait que, à cause de son interdiction visant la mise en valeur du gaz naturel au Nouveau-Brunswick, les consommateurs de la province continueront à payer le gaz naturel au prix le plus élevé en Amérique du Nord.

Ce qui est encore plus désastreux pour le paysage économique, c'est le fait que le premier ministre coupe maintenant l'approvisionnement intérieur à long terme que nous avons à notre disposition. Je suis sûr que le premier ministre sait que Potash Corp reçoit son gaz directement à partir de puits, dans le cadre d'un partenariat avec Corridor Resources, en vertu d'une concession locale de distribution de gaz. Le premier ministre croit-il vraiment qu'il n'y aura aucune incidence sur Potash Corporation lorsque les puits qui l'approvisionnent actuellement en gaz se tariront et ne pourront pas être refracturés en raison de l'interdiction du gouvernement libéral?

L'hon. M. Gallant : Je demanderais au chef de l'opposition de remettre le document d'information au député d'en face afin que ce dernier puisse le passer de nouveau en revue. Je peux certainement citer une autre fois le document d'information, où il est écrit noir sur blanc qu'il ne s'agit pas d'une interdiction. Nous avons en fait répondu précisément à la question durant la conférence de presse en disant que c'était un moratoire.

Je n'invente pas ce qu'il adviendra des prix. Ce sont des gens de l'industrie à qui nous parlons. Les prix sont fixés sur le marché de Boston. Les prix sont établis sur une base régionale, et aucune entreprise ici ou ailleurs dans la région ne vendra le gaz moins cher qu'à Boston. Nous ne pourrions pas influencer sur les prix ; nous croyons donc qu'il est regrettable que les gens d'en face ne cessent de dire cela.

Nous allons continuer de parler des faits. Dans les faits, si le gouvernement précédent avait poursuivi la fracturation hydraulique, il n'y aurait vraiment aucune création d'emplois à l'heure actuelle sous un tel régime. En fait, la compagnie qui envisageait de sonder le terrain a dit qu'il



y avait 1 chance sur 10 qu'elle trouve même un gisement ; je ne sais donc trop à quoi le député d'en face fait allusion quand lui et les parlementaires du côté de l'opposition parlent d'emplois. Il est regrettable qu'ils...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Stewart : Encore une fois, soit le premier ministre fait montre d'incompréhension, soit il fait délibérément fi de la réalité en refusant de reconnaître les faits qu'il avance. De toute évidence, nous désapprouvons l'interdiction des Libéraux visant la mise en valeur du gaz. Tout le monde dans la province comprend cela ; c'est pourquoi on s'attend à ce que nous remettions en question le bien-fondé des affirmations venant de l'autre côté. Toutefois, lorsque le gouvernement fait fi de principes économiques de base comme l'offre et la demande parce que ceux-ci font ressortir le ridicule de ses politiques, la province est en sérieuse difficulté.

Le gouvernement prétend que les emplois sont sa priorité et qu'une approche diversifiée est essentielle ; cependant, le même gouvernement impose une interdiction au secteur qui présente le plus grand potentiel de croissance des emplois dans la province et, par le fait même, il adopte une approche moins diversifiée en matière de croissance économique en limitant ses options. Le premier ministre expliquerait-il comment le fait d'interdire la mise en valeur du gaz naturel au Nouveau-Brunswick et d'éliminer toutes les retombées que le secteur générerait dans la province mènera à la création d'emplois et à une approche économique plus diversifiée?

[Original]

L'hon. M. Gallant : C'est un sujet assez important, je pense, pour les gens du Nouveau-Brunswick, alors c'est malheureux que nous tournions en rond. Le député d'en face devrait lire notre communiqué de presse et s'informer réellement de ce qui a été annoncé.

[Traduction]

Je sais que, la première fois que la question a été posée ou que l'observation a été faite, on a parlé d'une interdiction... J'aurais pensé que, après avoir fait plusieurs mises au point et renvoyé au document d'information où il est écrit noir sur blanc qu'il ne s'agit pas d'une interdiction, mais d'un moratoire...

Il est regrettable que l'Assemblée législative soit utilisée à mauvais escient. Les gens de l'opposition s'en servent comme d'une tribune pour leur rhétorique politique. Ils croient que, s'ils répètent en boucle une affirmation, disant par exemple que le prix du gaz naturel baissera si l'approvisionnement se fait localement, la population commencera à y croire. Les gens de l'opposition croient que, s'ils répètent sans cesse le mot « interdiction », la population finira par croire que c'est ce dont il s'agit. Ils se livrent malheureusement à un jeu politique qui a cours depuis des centaines d'années ; je sais toutefois que les gens du Nouveau-Brunswick veulent



que nous nous appuyions sur des faits pour diriger, et c'est exactement ce que nous ferons. C'est exactement comme cela que nous ferons croître l'économie. Merci.

M. Stewart : Des compagnies comme PotashCorp ont investi sur la base d'un approvisionnement continu en gaz naturel à l'échelle locale. Je parle de PotashCorp. Il s'agit d'un intrant important pour lequel un prix concurrentiel a été établi en fonction d'une source d'approvisionnement intérieur. Une fois que les puits actuels se seront taris, les modifications législatives feront en sorte d'éliminer cette source d'approvisionnement. Des compagnies comme PotashCorp se verront donc obligées d'acheter le gaz naturel à un prix peu concurrentiel, ce qui mènera probablement à la fermeture d'entreprises du Nouveau-Brunswick.

Des compagnies comme Atlantic Potash devront revoir leur plan d'investissement, car il n'y aura pas d'approvisionnement intérieur en gaz naturel pour répondre à la demande. Les investissements potentiels d'entités, comme l'entreprise indienne Gujarat State Petroleum Corporation, qui exploitent massivement le gaz naturel, ne seront tout simplement pas viables sur le plan économique, car elles ne peuvent pas conclure de contrats avec des producteurs de gaz naturel qui n'existent pas. Tout produit implique l'existence d'un marché, et j'espère que le premier ministre comprend maintenant qu'un plus grand approvisionnement sur le marché entraînera une baisse des prix.

Fait plus important encore, il y a aussi des contrats qui ne suivent pas le prix du marché. Le premier ministre comprend-il que les producteurs de gaz naturel privilégient souvent des ventes garanties à long terme à un prix inférieur au cours du marché en vigueur et que la vaste majorité des projets à grande échelle voient le jour en raison d'un prix plus faible des intrants? Il n'en sera pas ainsi au Nouveau-Brunswick...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Gallant : Je ne prendrai pas plus de temps à l'Assemblée législative, où d'importantes questions devraient être débattues, pour expliquer qu'il ne s'agit pas d'une interdiction, mais d'un moratoire. En revanche, je vais prendre le temps à l'Assemblée législative de poser ce qui me semble être une question très importante. Comme vous le savez, nous avons énoncé cinq conditions importantes. Je crois que les gens d'en face ont très clairement indiqué, et personne au Nouveau-Brunswick n'en doute, à mon avis, qu'ils appuyaient la fracturation hydraulique et qu'ils voulaient qu'elle soit autorisée. C'est correct, et nous en sommes conscients. Les gens d'en face ont tout à fait droit à leurs opinions.

Toutefois, j'encouragerais les gens d'en face à essayer de convaincre la population du Nouveau-Brunswick que les conditions peuvent être satisfaites ou qu'elles le sont déjà, au lieu de poser des questions et de chercher à citer de travers nos documents d'information. Ce faisant, je demande à l'opposition d'indiquer très clairement que les 22 parlementaires du caucus conservateur sont tout à fait prêts à ce que les collectivités de leur circonscription acceptent les eaux usées provenant de la fracturation hydraulique. C'est l'une des conditions d'un plan



d'infrastructure. Les eaux usées en font partie. Les 22 circonscriptions que vous représentez accepteront-elles de recevoir les eaux usées provenant de la fracturation hydraulique?

M. Northrup : J'étais inquiet, préoccupé, effrayé, choqué et anéanti lorsque j'ai entendu ce matin l'annonce libérale. J'en ai eu mal au coeur. Il y aura 450 emplois, soit de bons emplois bien payés... Le tout aurait procuré de bons emplois bien payés à de nombreuses familles, à leurs fils et à leurs filles, dans l'industrie de la potasse. Les gens sont inquiets, et je ne les blâme pas. La région abrite de vaillants travailleurs. La potasse est très importante pour l'économie néo-brunswickoise. Les gens de l'ensemble de la région sont inquiets.

C'est le parfait mariage. L'utilisation de notre propre gaz naturel gisant dans notre sol, sous nos pieds... C'est le mariage parfait lorsque nous utilisons ce gaz naturel plutôt que trois camions entiers de mazout par jour. Le premier ministre ou le ministre de l'Énergie — je ne suis pas sûr quel ministre de l'Énergie...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Les gens du Nouveau-Brunswick ont été inquiets pendant des années sous le gouvernement précédent.

[Traduction]

Les gens du Nouveau-Brunswick ont été très inquiets après avoir appris que le gouvernement précédent avait été le premier gouvernement en presque 40 ans à ne pas obtenir de gain net d'emplois pour l'économie. C'est pourquoi nous avons un plan de création d'emplois diversifié. Appuyez-vous le Conseil de l'emploi? Appuyez-vous Opportunités Nouveau-Brunswick? Appuyez-vous la réduction de l'impôt applicable à la petite entreprise? Appuyez-vous le Fonds d'emploi pour les jeunes? Êtes-vous favorable à la formation d'une main-d'oeuvre qualifiée? Augmenter le salaire minimum et mettre plus d'argent dans les poches des gens du Nouveau-Brunswick... Il est très clair que vous n'appuyez pas cette mesure-là.

Au député d'en face, qui livre, semble-t-il, un témoignage émouvant à l'Assemblée législative, je pose la question suivante : Confirmera-t-il que ses 21 collègues prendront en charge les eaux usées provenant de la fracturation hydraulique, si cela venait à être autorisé, afin de satisfaire à nos conditions? Les 21 circonscriptions accepteront-elles de s'occuper des eaux usées provenant de la fracturation hydraulique? Ayez l'obligeance de nous en informer.

M. Northrup : Le premier ministre trouve peut-être la situation drôle, mais personne n'est de cet avis de ce côté-ci. Personne à la mine de potasse ne trouve cela drôle. Il en va de même pour les gens de Corridor Ressources et la majorité des gens du Nouveau-Brunswick. Des avions remplis de gens du Nouveau-Brunswick quittent la province en direction de l'Ouest canadien. Prenons l'excellent exemple de la Saskatchewan. Il y a 20 ou 30 ans, la situation y était la même



qu'au Nouveau-Brunswick. La Saskatchewan dispose maintenant de pétrole, de gaz, de potasse et de produits forestiers et elle compte probablement parmi les provinces les plus riches du Canada. La situation est semblable dans les Territoires du Nord-Ouest. Il pourrait en être de même au Nouveau-Brunswick, mais le gouvernement dresse des obstacles à un tel enrichissement.

Je ne sais pas vraiment qui est le véritable ministre de l'Énergie et des Mines entre le député de Campbellton-Dalhousie et le premier ministre. J'entends des messages contradictoires au sujet de qui est le ministre. Les gens du gouvernement se rendront-ils chez PotashCorp? Expliqueront-ils aux 450 employés en quoi consiste le moratoire? Les besoins en gaz naturel se font sentir là-bas. La nouvelle mine vient d'ouvrir, et des installations y sont prévues pour le gaz naturel. Les gens du gouvernement iront-ils là-bas...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

Je rappelle au premier ministre d'avoir l'obligeance de s'adresser à la présidence.

L'hon. M. Gallant : Je peux assurer au député d'en face que nous avons communiqué avec les gens de l'industrie pour leur expliquer en quoi consistait le moratoire. Nous le faisons depuis plusieurs mois et nous continuerons d'en discuter avec les gens de l'industrie visée ou de toute autre industrie qui sont préoccupés par le moratoire. Si les gens de l'industrie croient qu'il y aura des effets négatifs, nous ferons tout notre possible pour les atténuer. Nous avons été très clairs à cet égard.

Nous ne trouvons certainement pas la situation drôle. C'est pourquoi nous espérons avoir un débat honnête et nous essayons de ne pas user de discours politique ou de termes qui ne correspondent pas à ce que nous avons annoncé.

De plus, je l'ai clairement dit. C'est correct. La démocratie exige une pluralité d'opinions à l'Assemblée législative, mais, si les gens de l'opposition estiment que la fracturation hydraulique devrait être autorisée, ils devraient s'efforcer de satisfaire aux cinq conditions que nous avons énoncées. L'une des conditions impose d'avoir un plan d'infrastructure. D'ailleurs, je n'ai toujours pas reçu de confirmation à ce sujet. J'espère que l'opposition nous fera savoir si ses 22 parlementaires sont prêts à recevoir les eaux usées dans leur circonscription. Parleront-ils alors d'une des cinq conditions? S'ils sont prêts, qu'ils aient l'obligeance de nous en informer.

Le président : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

